

Rapport public Parcoursup session 2025

Institut Agricole Secondaire Jean Errecart - BTS - Agricole - Gestion et protection de la nature

Les données de la formation

Les tableaux suivants permettent de suivre l'évolution du nombre de candidats, par formation et par groupe, depuis ceux qui confirment le vœu jusqu'à ceux qui acceptent la proposition correspondante. Ces tableaux sont déclinés selon plusieurs éléments. Les données de la formation correspondent aux données de la phase principale, calculées au 10 juillet 2025. Elles ne prennent pas en compte les données de la phase de gestion des démissions.

Institut Agricole Secondaire Jean Errecart - BTS - Agricole - Gestion et protection de la nature (7766)

Rappel des taux appliqués pour cette formation

Taux minimum de candidats boursiers fixé par le recteur : 9%

Taux minimum de bacheliers professionnels fixé par le recteur : 36%

Synthèse des candidatures, classements et admissions

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
Institut Agricole Secondaire Jean Errecart - BTS - Agricole - Gestion et protection de la nature (7766)	Jury par défaut	Autres candidats	30	206	206	147	30
		Bacheliers professionnels toutes séries	19	114	114	47	18

Suivi des candidats par sexe

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Sexe	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
Institut Agricole Secondaire Jean Errecart - BTS - Agricole - Gestion et protection de la nature (7766)	Jury par défaut	Autres candidats	Féminin	95	95	66	16	53,3 %
			Masculin	111	111	81	14	46,7 %
			Total	206	206	147	30	100 %
		Bacheliers professionnels toutes séries	Féminin	41	41	20	7	38,9 %
			Masculin	73	73	27	11	61,1 %
			Total	114	114	47	18	100 %

Suivi des candidats par type de baccalauréat

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
								Nombre	Pourcentage
Institut Agricole Secondaire Jean Errecart - BTS - Agricole - Gestion et protection de la nature (7766)	Jury par défaut	Autres candidats	Baccalauréat Général	Sans mention	50	50	36	7	70 %
				AB	42	42	27	1	10 %
				B	26	26	21	1	10 %
				TB	9	9	5	1	10 %
				TBF	1	1	1	0	0 %
				Total	128	128	90	10	100 %
		Baccalauréat Technologique		Échec au bac	1	1	1	0	0 %
				Sans mention	29	29	23	6	42,9 %
				AB	24	24	19	7	50 %
				B	9	9	7	1	7,1 %
				Total	63	63	50	14	100 %
		Diplômes étrangers équivalents au		Sans mention	12	12	6	5	100 %

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
								Nombre	Pourcentage
Bacheliers professionnels toutes séries	Autres diplômes de niveau bac	bac	Baccalauréat Professionnel	AB	2	2	0	0	0 %
				Total	14	14	6	5	100 %
		Autres diplômes de niveau bac	Baccalauréat Professionnel	Sans mention	1	1	1	1	100 %
				Total	1	1	1	1	100 %
		Bacheliers professionnels toutes séries	Baccalauréat Professionnel	Échec au bac	1	1	0	0	0 %
				Sans mention	34	34	12	3	16,7 %
				AB	45	45	22	9	50 %
				B	26	26	9	4	22,2 %
				TB	8	8	4	2	11,1 %
				Total	114	114	47	18	100 %

Suivi des candidats par profil

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Profil	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
Institut Agricole Secondaire Jean Errecart - BTS - Agricole - Gestion et protection de la nature (7766)	Jury par défaut	Autres candidats	En terminale	115	115	111	20	66,7 %
			En réorientation	34	34	15	2	6,7 %
			Non scolarisés	44	44	15	3	10 %
			Scolarité étrangère	9	9	4	3	10 %
			Autres	4	4	2	2	6,7 %
			Total	206	206	147	30	100 %
		Bacheliers professionnels toutes séries	En terminale	104	104	47	18	100 %
			En réorientation	4	4	0	0	0 %
			Non scolarisés	6	6	0	0	0 %
			Total	114	114	47	18	100 %

Suivi des candidats par choix d'enseignements de spécialité en série générale et technologique, ou par spécialité en série professionnelle

Les données de ces tableaux ont été calculées en prenant en compte tous les candidats qui ont suivi une scolarité française en terminale générale, technologique ou professionnelle depuis l'année scolaire 2020-2021.

Formation d'affectation	Jury	Type de bac	EDS 1 & EDS 2 / Spécialité	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
Institut Agricole Secondaire Jean Errecart - BTS - Agricole - Gestion et protection de la nature (7766)	Jury par défaut	Baccalauréat Général	À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.				
		Baccalauréat Technologique	Gestion des ressources et alimentation & Territoires et technologie	43	43	39	11
			Autres doublettes	17	17	11	3
		Baccalauréat Professionnel	Gestion des milieux naturels et de la faune	64	64	30	11
			Autres spécialités	48	48	16	7

À noter : Les doublettes d'enseignements de spécialité, relatives à la série générale ou technologique, ou les spécialités de la série professionnelle affichées sont présentées dans l'ordre décroissant de représentativité (calculée sur la base des candidats qui ont confirmé le vœu).

Répartition des candidats de la série générale, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Répartition des candidats de la série technologique, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité						
Formation d'affectation	Jury	Doublette EDS Significatives	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
Institut Agricole Secondaire Jean Errecart - BTS - Agricole - Gestion et protection de la nature (7766)	Jury par défaut	Gestion des ressources et alimentation & Territoires et technologie	71,7 %	71,7 %	78 %	78,6 %
		Autres doublettes	28,3 %	28,3 %	22 %	21,4 %
		Total	100 %	100 %	100 %	100 %

À noter : Les doublettes d'enseignements de spécialité, relatives à la série générale ou technologique, ou les spécialités de la série professionnelle affichées sont présentées dans l'ordre décroissant de représentativité (calculée sur la base des candidats qui ont confirmé le vœu).

Répartition des candidats de la série professionnelle, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leur spécialité						
Formation d'affectation	Jury	Spécialité significative	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
Institut Agricole Secondaire Jean Errecart - BTS - Agricole - Gestion et protection de la nature (7766)	Jury par défaut	Gestion des milieux naturels et de la faune	57,1 %	57,1 %	65,2 %	61,1 %
		Autres spécialités	42,9 %	42,9 %	34,8 %	38,9 %
		Total	100 %	100 %	100 %	100 %

À noter : Les doublettes d'enseignements de spécialité, relatives à la série générale ou technologique, ou les spécialités de la série professionnelle affichées sont présentées dans l'ordre décroissant de représentativité (calculée sur la base des candidats qui ont confirmé le vœu).

Les critères utilisés en 2025

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	MOYENNE GENERALE/MOYENNE PAR DISCIPLINE	VALEUR DE LA NOTE /MOYENNE DE CLASSE	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	AUTONOMIE METHODOLOGIE	ANALYSE DES APPRECIATIONS DES ENSEIGNANTS ET DE LA DIRECTION	Important
Savoir-être	ATTITUDE	CONCENTRATION EN CLASSE, CAPACITE A S'INVESTIR, IMPLICATION DANS LA FORMATION.	Essentiel
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	PROJET DE FORMATION	QUALITE DU PROJET DE FORMATION, PROJECTION EN LIEN AVEC LA FORMATION	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	ENGAGEMENTS EXTRA SCOLAIRE	PRATIQUES D'ACTIVITÉS SPORTIVES, CULTURELLES, ASSOCIATIVES.	Complémentaire

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) en séries générale et technologique dans l'examen des vœux

Prenez-vous en compte les enseignements de spécialité (voie générale et technologique) dans votre examen des candidatures ?

Oui.

Le poids dans l'examen des candidatures donné aux résultats académiques dans certains EDS :

Est supérieur à celui donné à l'ensemble des autres matières.

Quels sont les EDS pris en compte pour l'examen des candidatures ?

Série Générale

- Biologie/Ecologie (EDS)
- Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (EDS)
- Mathématiques Spécialité (EDS)
- Physique-Chimie Spécialité (EDS)
- Sciences de la vie et de la Terre Spécialité (EDS)

Série STAV

- Territoires et société (EDS)
- Territoires et technologie (EDS)

Critères éliminatoires

Préciser les critères quantitatifs voire qualitatifs qui conduisent à ne pas classer certains candidats lors de l'examen des candidatures

Si la lettre de motivation reste vague sans de réelle mention sur les attendus du BTS cela montre une non connaissance du BTS et un choix par défaut.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Nous regardons en premier lieu la lettre de motivation, puis les appréciations générales des conseils de classe, et enfin les notes et les différents "plus" comme les informations sur la fiche avenir et les différentes actions faites au cours du cursus du lycée.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

La lettre de motivation doit être personnelle et montrer qu'elle s'adresse bien à un établissement. Elle doit montrer pourquoi on fait le choix de cette filière. Il faut éviter des lettres de motivation qui sont faites pour aller vers tous les établissements

Signature :

André LARRALDE,
Chef d'établissement de l'établissement Institut
Agricole Secondaire Jean Errecart